



Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne/mer
Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseiller en exercice : 14
Présents : 8
Excusé(s)/Absent(s) : 6
Procurations : 3
Quorum : 7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de M. David Seillier, de M. Julien Caplier, de M. Sébastien Poquet, M. Gilles Montador, M. Bruno Debove, Mme Valérie Feutry

Absents excusés : M. Gilles Montador, M. Debove Bruno, Mme Valérie Feutry

M. Gilles Montador ayant donné procuration à M. Yves Hennequin

M. Bruno Debove ayant donné procuration à Mme Thellier Stéphanie

Mme Valérie Feutry ayant donné procuration à M. Mario Boulet

Mme Isabelle Tartare est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation du Groupe Administratif et scolaire au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'inscription au Budget Primitif 2022 des travaux de rénovation du Groupe Administratif et Scolaire.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT EQUILIBRE : PROJET DE MODIFICATION DU GROUPE ADMINISTRATIF ET SCOLAIRE			
DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT €HT	INTITULE	MONTANT
ECLAIRAGE	35 160,00	Conseil Départemental	
PLAFONDS ET CLOISONS	69 500,00	25%	76 790,00
CARRELAGE	26 000,00	DETR 25 %	76 790,00
TRAVAUX DE PEINTURE	38 500,00	DSIL 20 %	61 432,00
CHAUFFAGE ET SANITAIRES	35 100,00	CAF 10 %	30 716,00
MENUISERIES	48 900,00		

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216204461-20220928-2022_24-DE

MONTANT DES TRAVAUX	253 160,00		
Autres			
HONORAIRES ARCHITECTE	25 000,00		
AMO	15 000,00		
Leves topographiques	3 500,00		
SPS	3 000,00		
Contrôle technique	4 000,00	Sous Total	245 728,00
Etat parasitaire	1 500,00	Fonds Propres	11 432,00
Diagnostic plomb amiante avant travaux	2 000,00	Emprunts	50 000,00
Montant autres prestations et études	54 000,00	Sous Total	61 432,00
TOTAL	307 160,00	TOTAL	307 160,00


Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire


Yves Hennequin

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le... 1.0. OCT. 2022
Publiée ou Notifiée le... 1.0. OCT. 2022
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,




REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com